

RWANDA

L'OPERATION TURQUOISE LAISSE DES BLEUS A L'ARMEE

Incapables d'endiguer la catastrophe humanitaire, certains officiers français dénoncent les ambiguïtés de leur mission au Rwanda. De l'entrée par le Zaïre à l'emploi exclusif de troupes spéciales, destinées à s'opposer au FPR plutôt qu'à prêter assistance aux populations, ils jugent leur position intenable.

Les Nations unies devraient pouvoir disposer « au Rwanda, fin août, de près de 2 000 hommes grâce à la mobilisation de contingents ghanéen, zimbabwéen, nigérien et canadien », a annoncé hier Edouard Balladur. Les « contacts pris » avec le commandant de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda permettraient d'assurer la présence de 60 observateurs, d'ici fin juillet, et de deux compagnies (400 hommes) début août. Le Premier ministre a aussi confirmé que Paris « entretiendra des contacts étroits avec le nouveau gouvernement », qui a prêté serment mardi à Kigali.

Bien que celle-ci ne soit pas encore formellement tranchée, la question n'est plus de savoir quand l'armée française sortira du Rwanda. Mais : dans quel état ? Car l'opération Turquoise — de quelque manière qu'elle se termine — laissera des traces dans les esprits des militaires français. Victimes d'une mission à la définition ambiguë, dotés de moyens inadaptés, ils assistent aujourd'hui, impuissants, à une tragédie humanitaire qu'ils ne peuvent pas endiguer. Paradoxalement, la question du soutien — antérieur aux troubles actuels — de l'armée française au régime

du président assassiné Juvénal Habyarimana soulève, à leurs yeux, moins de problèmes que la situation présente. Avoir appliqué une décision clairement politique de formation des Forces armées rwandaises, ordonnée *intuitu personae* par le chef de l'Etat, n'amène pas le moindre état d'âme chez les responsables militaires français. Qui démentent avec la dernière énergie avoir été associés d'une quelconque manière aux massacres menés par les milices hutus qui ont suivi l'attentat du 6 avril, point de départ de la spirale infernale.

Sans doute, lorsque les rebelles du FPR entamèrent leur première opéra-

tion contre le régime de Kigali, en octobre 1990, l'armée française ne montra-t-elle pas de réticence lorsqu'il s'agit de prêter main forte à ce dernier. En revanche, les enthousiasmes étaient sérieusement refroidis avant le déclenchement de l'opération Turquoise. Ni le ministre de la Défense François Léotard, ni le chef d'état-major des Armées l'amiral Jacques Lanxade n'y étaient favorables. Et il fallut que le militaire actuellement le plus proche des décideurs civils, chef de l'état-major particulier de François Mitterrand, le général Christian Questnot, use de fortes capacités de persuasion pour que les intentions présidentielles soient bien comprises. Lors des réunions de préparation à l'opération Turquoise, des voix — militaires et civiles — se firent entendre pour suggérer que la France ne mette pas le pied dans ce guépier. Et laisse l'Afrique régler seule ses problèmes. D'autres revendiquant hautement la décision qui fut prise : « Ce n'est pas parce qu'on est tout seuls qu'on a tort. Les laisser se massacrer n'était plus acceptable. »

Fallait-il, dès lors que le gouvernement et l'Elysée étaient sur la même ligne, celle de l'intervention, que les militaires français n'entrent que par le Zaïre, en ouvrant au président Mobutu la ligne de crédit politique qu'il attendait depuis si longtemps ? Toujours est-il que la voie qui fut suggérée par certains éléments de l'état-major, à savoir l'entrée concomitante au Rwanda par le Burundi (voire par l'Ouganda), ne fut pas explorée. Mais d'autres options, décidées par les militaires, sont aujourd'hui soumises, au sein même des armées, à de très sévères critiques. Parmi celles-ci, l'emploi exclusif des forces spéciales. Ces forces d'élite appartenant essentiellement à l'armée de terre, mais également à l'armée de l'air, à la marine et à la gendarmerie, sont les mieux entraînées, les mieux équipées (les militaires disent « retallées ») de l'armée française. Dotées de moyens exceptionnels, en termes de puissance de feu, de systèmes de communication et de renseignement, avec à leur tête la fine fleur des corps d'officiers, elles dépendent exclusivement de deux structures soumises à l'autorité directe du chef d'état-major des armées, le Commandement des forces spéciales (COS) et la Direction du renseignement militaire (DRM). Ces troupes étaient-elles celles dont l'emploi s'imposait ? Sans doute pas... Car force est de constater qu'elles se trouvent dans une situation fort peu confortable, et pourtant prévisible. C'est si vrai que, dans le livre blanc récemment publié sur la défense française, ses auteurs (c'est-à-dire les militaires et le gouvernement) avaient évoqué l'éventualité d'une opération



Jack Delage/Photo/Reuter

Le volcan se réveille au-dessus de Goma

Selon plusieurs experts, un lac de lave en fusion serait apparu sur le Niyragongo, à 15 km au nord de la ville, menaçant les réfugiés rwandais.

La catastrophe humanitaire en train de se dérouler à Goma, au Zaïre, submergé par les réfugiés rwandais, pourrait bien en cacher une autre. Car à 15 kilomètres au nord de la ville, l'énorme volcan Niyragongo serait en train de se réveiller. Pour Jacques Durieux, directeur du groupe d'étude des volcans actifs, à Lyon, et l'un des meilleurs spécialistes de ce volcan, le danger est bien réel. « Selon nos informations, un lac de lave en fusion vient de réapparaître dans le cratère. Il représente un risque sérieux d'éruption latérale, comme en 1977. »

Le 3 janvier de cette année-là, à 7 heures du matin, une énorme fissure fendait en deux le cône volcanique culminant à 3 425 mètres d'altitude. En trente-cinq minutes, les 64 millions de mètres cubes de lave contenus dans le lac du cratère central déferlaient sur la plaine, selon deux directions. Vers le nord, en plein parc national, et vers le sud, filant tout droit vers Goma. « Une véritable vague de 5 mètres de hauteur a déferlé », raconte Jacques Durieux. La lave était si gazeuse qu'il s'est formé une sorte de mousse à une température d'environ 1 200 °C,

avançant à très grande vitesse. » Au point de sortie, situé à la base du cône, à 1 800 mètres d'altitude, la vitesse du magma a été estimée à près de 100 km/h, tandis que le front de la coulée, à plusieurs kilomètres de distance, avançait à 40 km/h. Le bilan officiel donné par les autorités zairoises fait état de 65 victimes. Mais selon les volcanologues, plusieurs centaines de villageois auraient péri, surpris par l'éruption et, pour certains, rattrapés par la lave dans leur fuite. Le front de la coulée sud s'est arrêté à 300 mètres de l'aéroport de Goma, à moins de 3 km de la ville. « Cette région était très peu peuplée », souligne Jacques Durieux, alors qu'aujourd'hui, on parle de plusieurs centaines de milliers de réfugiés installés dans la zone. » Le PC de l'opération Turquoise serait lui-même dans le péril menacé par le volcan.

Jean-Louis Cheminée, directeur des observatoires volcanologiques français à l'Institut de physique du Globe de Paris, a pris contact avec les autorités militaires. « J'ai prévenu le cabinet du ministre de la Défense, à Paris, des risques encourus. Les parois du volcan sont très fragiles, et tout peut aller très vite. » Tout dépend, d'après les volcanologues, du niveau de la lave dans le cratère. Ainsi, lorsque Durieux arrive au sommet du volcan en 1970, le lac de lave se situe à 540 mètres du sommet. Il va ensuite remonter progressivement, jusqu'à 200 mètres du bord, niveau le plus haut atteint par le magma. Il semble alors que le seuil de résistance mécanique de l'édifice soit atteint, provoquant l'ouverture de failles et la vidange par le bas de toute la colonne de lave. Au lendemain de l'éruption de 1977, le fond du cratère s'est effondré à moins 980 mètres,

avant que la lave ne refasse son apparition et remonte peu à peu. « En 1982, le lac était stabilisé à 350 mètres du sommet, et recouvert d'une énorme croûte refroidie de 15 mètres d'épaisseur », rappelle Jacques Durieux. Celui-ci a dû interrompre ses missions au Zaïre en 1987, en raison de l'insécurité grandissante, sans revoir la lave en fusion dans le cratère. Or, depuis le 29 juin dernier, les rougeoiements du ciel signalés par de nombreux témoins confirmeraient le retour du magma. Mais à quel niveau ? « C'est toute la question. Une reconnaissance aérienne permettrait de fixer rapidement le niveau du risque », estime Jean-Louis Cheminée. Le bureau des Nations unies chargé des catastrophes naturelles, à Genève, l'a contacté ces derniers jours afin d'obtenir des informations complémentaires. Seule l'armée française est en mesure d'effectuer un rapide contrôle sur le terrain. Mais pour l'instant, aucune mesure de ce type n'est envisagée.

Pour les Zaïrois, le réveil du volcan ne doit rien au hasard. Lieu réputé de séjour du dieu fondateur Congo, le cratère abriterait les âmes des ancêtres. « L'éruption est une marque de colère », raconte Jacques Durieux. Les ancêtres rappellent à l'ordre les vivants, en leur ordonnant de sacrifier un peu plus à leur culte. » Et de rappeler, lors de ses expéditions, le refus obstiné des porteurs de franchir le dernier mètre le séparant de la ligne de crête, de peur que les ancêtres ne les saisissent pour les entraîner dans les entrailles de la terre. Cette fois, à en croire le Niyragongo, l'arrivée des troupes françaises et la vague des réfugiés rwandais pourraient bien susciter la terrible colère des âmes défuntes. Personne ne s'en étonnera.

Guy BENHAMOU



MAROC

Hassan II, une grâce royale aux allures d'annistie générale

Le roi doit signer une liste de 424 noms, véritable inventaire des prisonniers d'opinion. Officiellement, cependant, il n'y aurait que 11 détenus politiques.

Une grâce royale d'une ampleur et d'un caractère politique exceptionnels, au point de ressembler à une amnistie générale, doit être promulguée par Hassan II incessamment. Conformément aux engagements qu'il avait pris à la veille de son 65^e anniversaire, le 8 juillet, le souverain marocain s'apprete à « signer les yeux fermés » une liste de 424 noms confectionnée, après une semaine de délibérations, par le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) ; créé par ses soins. « J'attends la validation de cette grâce particulière qui a des effets d'une amnistie pour les heures à venir », nous a confirmé hier soir le ministre marocain des Droits de l'homme, Omar Azziman.

Les apparences sont sauves, mais la mesure porte sur l'essentiel. Officiellement, il n'y a que onze prisonniers « politiques » qui, dans les jours à venir, sortiront des prisons... Tous les autres graciés — 413 — sont présentés par le CCDH comme des détenus de droit commun. En fait, il s'agit d'une centaine d'islamistes, condamnés pour leur participation à des « manifestations violentes », de nombreux « émeutiers », emprisonnés aussi pour des voies de fait, selon la version officielle, ainsi que des derniers partisans d'Hal-Amam (En avant), un mouvement marxisant. Recevant les membres du CCDH en audience, mardi, Hassan II a confirmé que « les condamnations et poursuites » dont font l'objet des exilés marocains seraient « effacées de la même façon ». Enfin, cas par cas, le sort des dizaines de « disparus » et personnes « revenues » après une longue et arbitraire détention serait réglé définitivement.

« Le chiffre des graciés retenus dépasse tous les pronostics », s'est réjoui Azziman. Selon nos informations, le CCDH n'aurait rayé, d'une liste complétée par toutes les organisations — indépendantes — de défense des droits de l'homme, que 18 noms : 13 auteurs d'assassinat, dont les victimes ont été des forces de l'ordre, 2 Européens et 3 Sahraouis, ces derniers étant exclus d'office de tout pardon pour avoir porté « atteinte à l'intégrité nationale », au sujet du Sahara occidental.

La grâce royale ne s'apparente pas moins à une amnistie générale. Certes, le panachage des « prisonniers politiques » retenus frôle le ridicule : un défenseur des droits de l'homme, condamné pour « outrage à l'honneur de l'armée », des manifestants ayant protesté contre la fraude électorale, des militants « berbéristes », un islamiste ayant, troublé « l'ordre public »... Cependant, la libération prévue d'une centaine d'islamistes normalisés, de fait, les relations du trône avec le mouvement Ad-Ad Wal-Inhsan (Justice et Bienfaisance), dont le leader, Abdessalam Yassine, vit en résidence surveillée — récemment assouplie — depuis quatre ans. De même, les derniers « gauchistes » des années 70 quittent les prisons. Enfin, l'ardoise magique est passée sur des émeutes durement réprimées, en particulier celles de Fès, en décembre 1990. « La page sur ce qu'on appelle les dé-

tenus politiques » est-elle, comme l'appelle de ses vœux le souverain, « tournée définitivement » ? Tout dépendra des « oubliés », dont l'absence sur la liste ne sera révélée qu'après examen du sort réservé aux exilés et, surtout, du règlement des douloureux cas de « disparition ». S'il n'est contestable que l'amnistie est importante, l'impunité des exilés à leur retour pose encore problème. Sans doute, le dirigeant historique de l'opposition de gauche, Mohamed « Fwir » Basri, pourra-t-il revenir au pays. En revanche, qu'en sera-t-il des membres de la « Jeunesse islamique » et, en particulier, de leur chef de file, Abdelkrim Mouteï, plusieurs fois condamné à mort par contumace ? Enfin, Abraham Serfaty, détenu pendant dix-sept ans, puis expulsé en France comme « Brésilien », pourra-t-il rentrer au Maroc, comme il l'a annoncé, cet automne ?

Et les rescapés du bagne de Tazmamart ou, par exemple, la « famille Oufkir », l'épouse et les six enfants du général félon, martyrisés pendant dix-huit ans ? Les uns seront-ils indemnisés, les autres auront-ils, enfin, droit à un passeport ? « Ces personnes ne sont pas concernées par la grâce mais celle-ci fait partie d'un processus qui — Inch Allah — règlera toutes les affaires en suspens », a estimé hier Azziman. Le « processus » en question devrait permettre au Maroc, désireux de s'associer à l'Europe par des liens étroits, de recouvrer toute sa respectabilité internationale. Selon Maghreb Confidential, édité à Paris, Hassan II aurait même été convié par Philippe Séguin à s'adresser solennellement à l'Assemblée nationale, après la rentrée parlementaire cet automne. Stephen SMITH

Algérie: le bras armé du FIS condamne les assassinats d'étrangers

Le mouvement armé islamiste : l'Armée islamique du salut, considérée comme le bras armé du FIS, a rejeté toute responsabilité dans ces assassinats, estimant qu'ils sont « illicites » d'un point de vue religieux. Dans un communiqué transmis mercredi à l'AFP à Alger, l'Armée affirme n'avoir tué « aucun étranger à ce jour » et souligne que ces derniers « ne sont pas menacés par l'Armée (...) si leur présence n'entre pas dans le cadre de la coopération militaire avec la junte ». Daté de « Blida (sud d'Alger), le 19 juillet 1994 » et signé de l'émir de la « compagnie du serment », Hocine Abdellatif, le communiqué fait clairement allusion au Groupe islamique armé (GIA) qui a revendiqué bon nombre des 51 assassinats d'étrangers : « Certains de nos frères ont choisi leur voie et revendiqué l'assassinat d'étrangers, sachant que Dieu les punira s'ils ont tort. »

Onze islamistes ont été tués, lundi et mardi derniers, par les forces de l'ordre. Parmi eux figurait un gardien de la prison de Tazult qui avait été attaqué en mai et dont un millier de détenus s'étaient évadés. S.Etr.

Goma, samedi dernier. En quelques jours, fuyant l'avancée du FPR, des centaines de milliers de réfugiés ont franchi la frontière pour rejoindre le Zaïre.

avec des camions, davantage de médicaments, c'est-à-dire offrir des aides concrètes à cette population en détresse. » Un autre militaire ne voit pourtant pas que des inconvénients aux choix qui ont été faits : « Militairement parlant, cette mission n'a qu'une faible utilité. Mais elle a seulement démontré que l'armée française conserve son allonge, et demeure prête à intervenir en Afrique, ce qui rassure nos amis sur le continent. » Sans doute.

Il n'empêche que, de l'ex-Yougoslavie au Rwanda, les militaires paraissent s'interroger un peu plus chaque jour sur la nature des missions qui leur sont désormais confiées. Non qu'ils en contestent systématiquement le bien-fondé. Mais nombre d'entre eux soulignent que les actuelles structures des

forces ne sont pas adaptées à ces nouvelles données. Cet officier supérieur remarque : « Dans les régiments, on s'entraîne moins au tir qu'aux contrôles d'identité ou à la tenue d'un check-point. Où va-t-on ? Certains de mes collègues se demandent même si nous n'allons plus faire que ce genre de travail. Dans ce cas, qu'on nous le dise... »

Le fait que la France, peu ou prou, se soit trouvée seule à mener cette opération humanitaire, et surtout les critiques sévères lancées par les organisations non gouvernementales contre cette opération ont manifestement beaucoup de mal à passer chez des officiers dont le premier soin, en arrivant au camp de Nyarushishi dans les premières heures de l'opération, fut d'aider à l'organisation d'une messe pour

les réfugiés. Partir pour secourir des populations victimes de la barbarie, et se trouver dans l'impossibilité de leur apporter une aide à la hauteur des espoirs placés en eux, puis se voir dans la position d'accusés avec lesquels les ONG souhaitent à travailler constituent autant d'humiliations dont ils ne sortiraient pas indemnes. Il y a également très fort à parier que, une fois terminée cette opération et laissés en place quelques éléments minimaux de soutien logistique dans la « zone de sécurité humanitaire », l'heure des comptes sonnera à Paris. Déjà, quelques peaux de banane ont été glissées dans les couloirs de l'état-major et du ministère de la Défense, sur lesquelles certains concepteurs seraient avisés de ne pas poser le pied.

Jean GUISEL